

VACANCES : LES AIDES POSSIBLES EN 2017

Prévoir ses vacances et étudier les possibilités d'aides

- Les Aides aux Temps Libre de la Caf de l'Yonne (valables **du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018**) : accordées (sous conditions) si le Quotient Familial est inférieur ou égal à 670 euros : pour des **départs en famille en camping**, en **Village Vacances** ou en **gîte rural agréés** à raison de **78 euros par an et par enfant** (6 nuitées consécutives minimum au même endroit)
- D'autres aides de la Caf de l'Yonne existent, notamment :
 - dans le cadre de conventions pour les vacances des enfants et des familles,
 - au bénéfice du parent non gardien,
 - au bénéfice des familles avec enfant(s) en situation de handicap (avec le Réseau Passerelles de la Fédération Loisirs Pluriel).
- Les Chèques Vacances de l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances, accordés, selon le cas pour les salariés de l'entreprise (même en l'absence de comité d'entreprise) ou par certains organismes sociaux dans le cadre d'un projet d'aide aux familles en difficultés. Leur montant est de 10, 20, 25 ou 50 euros ; ils sont valables deux ans.
- Le billet de congé annuel

Accordé une fois par an pour un trajet aller-retour de 200 km au moins : la réduction est de 25 % (50 % si la moitié au moins est payée en chèques vacances) sous certaines conditions. Valable pour le bénéficiaire (salarié, demandeur d'emploi indemnisé, stagiaire de la formation professionnelle, pré-retraité, retraité, titulaires d'une pension au titre de la sécurité sociale ...), son conjoint, ses enfants de moins de 21 ans ou ses parents s'il est célibataire et s'ils vivent chez lui. Le trajet retour doit être effectué au maximum le 61^e jour après le trajet aller. Les arrêts sont autorisés en cours de route, à l'aller et au retour. Démarche à faire à la SNCF au moins 24 h avant le départ.
- Les coupons sport

Attribués selon les cas par les Conseils Départementaux ou Régionaux, les mairies, les comités d'entreprise, les services de la Jeunesse et des Sports pour les familles remplissant certains critères (nombre d'enfants, Quotient Familial...)

Le Coupon Sport ANCV est une aide à la pratique sportive, présenté sous forme de coupures de 10, 15 et 20 euros (nominatives et sécurisées), valables deux années pour régler les adhésions, licences, abonnements, cours ou stages sportifs dans plus de 38 000 associations et clubs agréés (en France) pour plus de 130 activités sportives.
- Les Comités d'entreprise (se renseigner)
Par exemple : <http://www.irp-auto.com/salaries/preparer-mes-vacances-et-loisirs>
- Le Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire
<http://www.fastt.org/-Vacances-.html>
0 800 28 08 28

Renseignements

ANCV	http://www.ancv.com/	0 825 844 344
CAF de l'Yonne	http://www.caf.fr/ma-caf/caf-de-l-yonne/	03 86 72 82 13
MSA	http://www.msa-bourgogne.fr/	03 80 63 22 46